

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois,	10 » — 13 »
Trois mois,	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.	
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.	
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.	
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.	
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.	
4 — 44 — — soir, Omnibus.	
10 — 30 — — Poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	30 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RESERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les orages s'amoncellent de plus en plus dans le ciel cisleithan. Voici que le *Journal officiel*, de Varsovie, engage les Polonais de Galicie à quitter le Reichsrath, à rompre complètement avec l'Autriche et à suivre l'exemple des Tchèques.

La situation se complique, on le voit, de la manière la plus grave. Le patriotisme des provinces avait été, jusqu'ici, l'une des colonnes de l'empire, car chacun comprenait que la sûreté de la monarchie faisait celle de ses parties.

Mais du moment où les nationalités diverses soumises à la couronne des Hapsbourg commencent à se convaincre que les intérêts de l'empire sont incompatibles avec ceux des provinces, n'est-il pas à craindre que le patriotisme local ne se tourne irrévocablement contre l'Etat, et n'aboutisse à une complète dislocation ?

De fâcheuses rumeurs du côté de l'Orient.

La *Correspondance du Nord-Est* soutient, — d'après des informations qu'elle dit sûres, — que l'attitude du vice-roi d'Egypte fait de plus en plus craindre un renouvellement du conflit.

La Porte lui demande l'exécution intégrale du firman ; le khédive s'efforce de l'éluder. On en serait, en ce moment, à Constantinople, aux menaces de mesures de rigueur.

Il y a, sans doute, de l'exagération dans ces

bruits ; mais il y a aussi bien des germes d'inquiétude.

Les bruits de recrudescence du conflit entre la Porte et le vice-roi d'Egypte rendent quelque actualité à la proposition d'une conférence internationale destinée à statuer sur ce différend.

Nous ignorons si cette proposition est destinée à se produire officiellement ; mais, théoriquement parlant, il ne semblerait point incorrect que les puissances signataires du quadruple traité de 1841 et de 1856 se réunissent pour examiner la situation née des exigences de la Turquie et des résistances de l'Egypte.

LE CONCILE.

La sixième congrégation générale a été tenue selon l'ordre accoutumé.

A neuf heures du matin, les Pères du concile se sont réunis dans la basilique de Saint-Pierre.

Mgr Jacobini, sous-secrétaire du concile, a proclamé du haut de la chaire les résultats du scrutin pour la nomination de la commission des Réguliers, *de rebus ordinum regularium*.

Le nombre des votes exprimés a été de 714. Les deux premiers Pères élus ont obtenu l'unanimité et le troisième la presque-unanimité. Ce sont :

- Nosseigneurs :
1. François Fleix y Solans, archevêque de Tarragone (Espagne) ;
 2. André Reiss, évêque de Strasbourg ;
 3. Godefroy Saint-Marc, archevêque de Reunes.
- S. Em. le cardinal de Luca a donné avis au

concile de la nomination qui avait été faite par lettres apostoliques, en date du 30 décembre dernier, de S. Em. le cardinal de Angelis, archevêque de Fermo, camerlingue de la sainte Eglise romaine, aux fonctions de cardinal président des congrégations générales du concile, en remplacement du cardinal de Reisach, et à invité le sous-secrétaire du concile à vouloir bien donner connaissance de la teneur de ces lettres apostoliques, ainsi que des billets chirographes par lesquels le souverain pontife a donné la présidence de la commission de la Foi au cardinal Bilio, et celle de la discipline ecclésiastique au cardinal Caterini.

Ces actes accomplis, les délibérations conciliaires ont commencé. Quatre orateurs ont pris la parole ; ce sont Mgr Vérot, évêque de Savannah ; Mgr Gastaldi, évêque de Saluces ; Son Em. le cardinal-patriarche de Venise, et Mgr Hassoun, patriarche de Cilicie (rite arménien).

Il était près de deux heures quand la séance a été terminée.

De nouvelles modifications ont été apportées à l'aménagement de la salle du concile.

Dans la septième congrégation générale, tenue le 5, la discussion a été ouverte, et les Pères qui ont pris successivement la parole sont :

- Mgr Victor-Félix Bernadou, archevêque de Sens ; Mgr Jean-Marie Doney, évêque de Montauban, dont les observations ont été présentées, en son nom, par Mgr l'évêque de Moulins ; Mgr Jacques-Marie Joseph Baillès, ancien évêque de Luçon ; Mgr François Gandolfi, évêque de Corneto et Civita Vecchia ; Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn ;

Mgr Augustin David, évêque de Saint-Brieuc ; Mgr Pierre-Marie Ferri, évêque de Casal, et enfin Mgr Jean-Baptiste Charles Greith, évêque de Saint-Gall.

On vient de distribuer aux Pères du concile un nouveau document imprimé à la typographie secrète de la chambre apostolique : *Methodus servanda in sessionibus generalibus concilii œcumenici quod in basilica Vaticana celebrabitur*. Ce document, composé de cent trois paragraphes, n'offre d'intérêt que dans la partie qui a trait à la manière de voter des Pères. Loin d'être une innovation, cette manière était déjà pratiquée au concile de Trente. Elle n'est pas au scrutin secret et oblige chacun des Pères à dire à haute voix le *placet* affirmatif, ou le *placet* conditionnel, ou le *non placet*. Les scrutateurs passent devant chacun accompagnés des rotaires, lesquels enregistrent aussitôt les votes qui sont portés au pape, et, après le dépouillement qui a lieu séance tenante, le saint-père prononce ou annule le décret.

On prépare en ce moment, à l'imprimerie Camirole, un *Mémoire* sur la nécessité d'une définition de l'infaillibilité. Dans ce *Mémoire*, le mot d'*infaillibilité* sera, assuré-t-on, remplacé par une périphrase sans couleur de formule : voici d'ailleurs le texte qui en serait proposé : *Supremus pastor, ideoque ab omni errore immunis*...

Aussitôt imprimé, ce *Mémoire* sera distribué à tous les membres du concile.

Par billet de la secrétairerie d'Etat, le cardinal Capalti a été nommé préfet de la congrégation des études, en remplacement du cardinal de Reisach, décédé.

FEUILLETON.

64

L'ENFANT TROUVÉ,

PAR ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Et, en effet, c'était d'une dépopulation qu'il s'agissait. Carrier avait un système. Il avait découvert que le territoire de la France ne pouvait produire assez pour la consommation de ses habitants, et, en économiste convaincu, il avait pris à tâche de rétablir l'équilibre. Borné et têtue, il allait droit à ce but avec la logique inconsciente de la brute, avec l'inflexibilité absolue d'un boulet de canon. Il ne comprenait qu'une nécessité, la destruction ; il n'admettait qu'un moyen de gouvernement, le massacre. Le procédé seul pouvait varier : le plus expéditif était le meilleur. C'est ainsi qu'après avoir commencé par la guillotine, il avait essayé de la fusillade ; le feu de peloton lui avait donné l'idée de la mitraille ; mais la noyade surtout l'avait ravi. Avec un

bateau bien agencé, on pouvait d'un seul coup de sou-pape jeter douze cents corps au fond de la Loire. Chacun de ces procédés avait du bon : isolément, toutefois, ils ne pouvaient suffire. Aussi Carrier finit-il par les employer concurremment. Le même jour et à la même heure, il faisait guillotiner sur la place du Bouffai, fusiller à Gigant, mitrailler dans la prairie de Mauves et noyer en Loire. Tout cela sans jugement, sans choix, à la fortune du tombeau. Le hideux minotaure nantais était affamé de victimes ; on ne lui faisait jamais attendre son tribut de chair humaine.

Aussitôt après leur incarcération, la comtesse de Flavigny et Blanche avaient été enfermées ensemble dans un cachot isolé. On avait conduit la fille du père Cazeaux dans une grande salle encombrée de proscrits de toute condition. En vain les trois prisonnières demandèrent-elles qu'on les réunît ; aucune supplication ne put faire révoquer l'ordre donné par Roch Duhoux, qui exerçait une grande autorité dans les prisons. Mme de Flavigny et Blanche, succombant sous le poids du chagrin, de la fatigue et de l'insomnie, se jetèrent sur un grabat. Là, enlacées dans les bras l'une de l'autre, elles tombèrent insensiblement dans une profonde torpeur. Elles ne sentaient pas, elles ne pensaient pas. A les voir ainsi gigantesques, immobiles, décolorées, les yeux à demi-ouverts ; mais ternes et sans regard, on pouvait croire

que la mort les avait surprises au milieu d'un mauvais rêve. Tout-à-coup la porte s'ouvrit, et Roch Duhoux entra dans le cachot.

A l'aspect de cet homme, Blanche poussa un cri étouffé ; elle cacha sa tête dans le sein de Mme de Flavigny.

Ce mouvement de répulsion n'était pas seulement instinctif chez la jeune Vendéenne : une circonstance avait augmenté l'horreur que lui causait l'espion de Carrier. Durant le trajet de la closerie des Touches à Nantes, Duhoux s'était souvent tenu près de la charrette qui portait les trois prisonnières, et Blanche avait plusieurs fois surpris les yeux du coquin fixés sur elle avec une sorte d'impudence et de cynisme ; elle l'avait même entendu parler d'elle à ses compagnons, et la vanter dans un langage odieux, qui avait fait bondir son orgueil de patriote et courir dans ses veines un frisson de honte et de dégoût. La charrette ayant pénétré sous les sombres voûtes du Bouffai, le misérable avait eu l'audace de soulever lui-même et de presser dans ses bras l'aristocratique jeune fille, qui, garottée comme elle l'était, n'avait pu échapper à l'horrible étreinte. Puis il lui avait dit à l'oreille d'une voix frémissante et railleuse à la fois : « L'héritière des Flavigny doit mourir guillotinée ou noyée dans la Loire ; mais la femme d'un honnête patriote, d'un protégé du tout-puissant Carrier, serait

sûre de vivre. Citoyenne, réfléchis. » Et, avant que Blanche eût eu le temps de comprendre le sens de ces mots infâmes, il avait disparu, la laissant aux mains des porte-clés, qui la conduisirent dans le cachot où se trouvait déjà Mme de Flavigny, à qui elle ne voulut pas répéter les monstrueuses paroles du scélérat. Elle se respectait elle-même en se taisant.

La physionomie de Duhoux suffisait grandement à expliquer la frayeur répulsive manifestée par Mme de Flavigny. La comtesse n'en chercha donc pas d'autre explication. Elle se redressa à demi sur son grabat, et regardant avec une hautaine dignité l'espion du proconsul nantais :

— Je croyais que votre mission était terminée, dit-elle, et j'espérais que vous nous épargneriez le supplice de vous revoir.

Duhoux pâlit ; une lueur fauve jaillit de sa prunelle. Il resta un moment immobile, comme interdit ; puis, faisant effort sur lui-même, il dit en appuyant sur Blanche un regard railleur et méchant :

— Est-ce donc la réponse de Mme de Flavigny ?

La comtesse se tourna vers la jeune fille avec étonnement.

— Quelle réponse cet homme attend-il de toi, chère enfant ? demanda-t-elle.

Blanche s'était levée brusquement. Elle se tenait de-

On s'occupe activement de faire à Rome, par l'auditorat de la secrétairerie d'Etat, les informations relatives à l'évêque d'Angers nouvellement nommé, M. l'abbé Freppel.

Samedi, dans l'après-midi, M. Emile Ollivier, ministre de la justice et des cultes, a reçu la cour de cassation, la cour impériale, le tribunal de la Seine, le consistoire de l'Eglise réformée, la chambre des notaires, la chambre des avoués près la cour de Paris, la compagnie des référendaires au sceau, le conseil de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation, la chambre des avoués près le tribunal de la Seine et la chambre des commissaires-priseurs.

En recevant les félicitations de la cour de cassation, M. Emile Ollivier s'est exprimé dans les termes suivants, que nous reproduisons d'après le *Journal des Débats* :

« On peut dire de votre juridiction ce que le grand jurisconsulte romain disait de l'édit du préteur : qu'elle est *viva vox juris civilis*.

« C'est grâce à vous que les règles du droit s'animent, se développent, s'assouplissent et s'adaptent aux mille incidents imprévus de la vie sociale, aux transformations incessantes du progrès moderne. Chaque jour vous donnez la manifestation la plus élevée et la plus sûre de la sagesse juridique. Aussi, pour tout homme qui aime la science du droit, le respect pour vous est-il une manière d'être naturelle. Ce sentiment s'accroîtra en moi, maintenant qu'à l'admiration pour l'œuvre collective, je pourrai joindre une appréciation plus juste de la valeur individuelle de ceux qui y contribuent ! »

En réponse aux félicitations de la cour impériale et du tribunal, M. Emile Ollivier a prononcé les paroles suivantes :

« Je maintiendrai intacte la dignité de la magistrature, et, surtout, je séparerai la justice de la politique, afin que vos décisions aient d'autant plus d'autorité qu'elles n'auront jamais l'air d'être inspirées. »

Nous apprenons que M. Emile Ollivier est allé rendre visite à M. Rouher.

L'entretien aurait été très-cordial. M. Rouher, en exprimant ses vœux pour le succès de l'œuvre entreprise par le nouveau cabinet, aurait dit qu'il se regardait, quant à lui, comme sorti définitivement de la politique militante, et qu'il envisageait, sous ce rapport, son rôle comme achevé. A quoi M. Emile Ollivier se serait empressé de répondre : « Monsieur le président, quand on a votre talent et votre passé, on ne peut pas condamner le pays à se priver de vos services. »

Si ce ne sont pas les termes textuels de cette réponse, on nous assure que c'en est au moins le sens.

D'ailleurs, la démarche et les paroles de M.

Emile Ollivier, à l'égard d'un homme dans la situation de M. Rouher, seront appréciées par tout le monde comme un acte de courtoisie et de bon goût.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On assure que le gouvernement doit présenter au Corps-Législatif un projet de loi fixant à 75.000 hommes le chiffre du prochain contingent.

— Le bruit a couru que l'avènement du nouveau cabinet pourrait bien entraîner quelques modifications dans le haut personnel de notre diplomatie.

Un journal annonce même que MM. Benedetti et de La Valette auraient donné leurs démissions.

— Nous apprenons que, sur la proposition de M. Emile Ollivier, ministre de la justice et des cultes, l'Empereur vient de signer la grâce des mineurs d'Aubin, condamnés par le tribunal de Villefranche.

— M. Louvet, le nouveau ministre de l'agriculture et du commerce a eu une conférence avec M. Rouher, à la présidence du Sénat.

Mercredi, M. Chevandier de Valdrôme, ministre de l'intérieur, avait également fait une visite au président du Sénat.

— On parle d'une longue entrevue que M. Poyer-Quertier aurait eue, avec M. Louvet, ministre de l'agriculture et du commerce.

— On parle de M. Léon Chevreau, frère du nouveau préfet de la Seine, et préfet de l'Oise, comme successeur probable de M. Alfred Blanche au secrétariat général.

— M. Segris, le nouveau ministre de l'instruction publique, est opposé, dit-on, au principe de la gratuité absolue, qui formait la base du projet annoncé sur l'instruction primaire.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, un arrêté ministériel, en date du 8 janvier, accorde la vente sur la voie publique aux journaux *le Rappel*, *le Réveil* et *la Marseillaise*.

— Les journaux étrangers entreront désormais en France sans être soumis au visa du ministère de l'intérieur.

— La circulaire suivante a été adressée par S. Exc. le ministre de la guerre à MM. les maréchaux et généraux commandant les divisions militaires :

« Depuis longtemps il est reconnu que l'enseignement de l'escrime dans les corps de troupe n'est pas à la hauteur que comporte un exercice qui réagit si directement sur l'esprit militaire.

Les causes principales de cet état de choses résultent de l'organisation actuelle de cet

enseignement, qui est facultatif et à la charge du soldat.

— Dès mon entrée au ministère de la guerre, mon attention a été appelée par l'Empereur sur cette importante question, et je suis heureux d'avoir à vous annoncer que Sa Majesté a bien voulu, sur ma proposition, décider, le 27 décembre dernier, que l'enseignement de l'escrime dans l'armée serait, désormais, obligatoire et gratuit.

— Vous recevrez prochainement des instructions pour l'exécution de cette décision impériale, qui recevra son effet à dater du 1^{er} janvier de la présente année.

— On ne s'entretient à Terre-Neuve en ce moment que d'un fait qui va répandre partout une singulière émotion.

Il y a trois semaines environ, un négociant de Placentia s'était mis en chasse, et, après avoir battu le pays sans grand succès, rentra en ville, lorsqu'un vol de canards eiders vint à passer à sa portée.

Le canard eider, on le sait, habite le plus ordinairement les terres les plus inabondables des mers glaciales. C'est de leur nid qu'on tire le fin duvet connu sous le nom d'édredon, dont ils entourent leurs œufs pour leur conserver la chaleur, lorsque, afin d'échapper à un danger quelconque, ils sont forcés de fuir.

Revêtu d'une fourrure épaisse, le canard eider brave les rigueurs des contrées les plus froides et s'avance jusqu'au Spitzberg.

Donc, notre chasseur, qui s'appelle John Waley, ne voulut pas laisser échapper une si belle proie, épaula son fusil, lâcha les deux coups et vit tomber à ses pieds deux canards.

Il s'approche, se baisse, ramasse le premier des eiders et le met dans son carnier, fait quelques pas, s'incline de nouveau et saisit le second canard. Il va le mettre aussi dans sa gibecière, lorsqu'il sent un coup dur qui, sous sa main, fait contraste avec l'épais duvet de son giblier.

M. John Waley examine alors avec attention et trouve une planchette de bois, longue de huit centimètres environ, haute de six.

Cette planche est attachée au cou du canard à l'aide d'un bout de ficelle goudronnée.

Intrigué, le chasseur tourne et retourne la planchette sur l'une des faces de laquelle il finit par découvrir des caractères, quelque chose comme des mots gravés, mais effacés par un frottement inexplicable. De plus, la planchette n'était pas complète. Elle avait été cassée et il manquait au moins deux lignes à ce message.

Voici un fac-simile de ce qui était gravé sur le bois :

« Quatre Français perd... da... un désert de
» glace dep... mois... Terrible positio.. Na-
» vire eng..... Equipage noyé... Sept sauvés.
» Trois morts de... Au seco... »

Puis plus rien. Ce cri de détresse n'était pas complet. Il était cependant facile de reconstruire le message comme suit :

« Quatre Français perdus dans un désert
» de glace depuis (?) mois, terrible posi-
» tion. Navire englouti, équipage noyé.
» Sept sauvés, trois morts de froid, venir au
» secours. »

A la suite de cette découverte, qui fit à Placentia une immense sensation, l'on se mit, à dix lieues à la ronde, à organiser des chasses de canards eiders.

C'est à l'époque où ils émigrent, et ils sont assez nombreux en ce moment dans les parages de Terre-Neuve.

On en fit un vrai massacre. Le deuxième jour, un pêcheur en tua un qui portait aussi des fragments de planchettes attachées de la même manière avec une ficelle goudronnée.

J'abrège.
Ce ne fut que quatorze jours après qu'on abattit un énorme eider (il mesurait près de 70 centimètres), au cou duquel on trouva la planchette et l'inscription complète, plus une signature.

Voici la fin du suprême envoi :
« Nous sommes bien au-delà du Groenland,
» on ne sait où, au secours. Au secours. Voici
» l'hiver. » Signé GRILLOUF. »

Sur cette dernière planchette, les caractères étaient plus distincts et moins effacés. Cependant, on n'a pu lire distinctement le chiffre indiquant depuis combien de mois les naufragés sont dans les glaces.

Quel est cet horrible drame ?
Quels sont ces malheureux ?
A quel navire appartiennent-ils ? Comment faire pour les rejoindre ? Où aller pour les sauver ?

C'est épouvantable ; c'est affreux.
Quelqu'un entreprendra-t-il d'aller à la recherche de ces infortunés ?

A tout hasard, publiez ces lignes. Peut-être viendra-t-il quelque nouvel indice.

A Terre-Neuve, la chasse aux eiders continue; qui sait si l'on ne trouvera pas un renseignement plus complet, plus exact, une indication plus précise ?

AFFAIRE TROPPMANN.

Le *Gaulois* donne des nouvelles de Troppmann.

Le criminel de Pantin est toujours dans un état d'esprit très-calme. Il a reçu vendredi ses deux défenseurs, M^{rs} Lachaud et Bozerian, qui sont restés seuls avec lui pendant un quart d'heure environ.

Dans la matinée, le condamné avait reçu la visite de deux ecclésiastiques, dont l'un, l'abbé Borner, est curé de Cernay et lui avait fait faire sa première communion.

Pendant cette entrevue, où le curé de Cernay lui a rappelé quelques-uns de ces souvenirs de

bout, glacée, muette, la main tendue vers la porte du cachot. Ses yeux lançaient de foudroyants éclairs de mépris.

Stupéfaite, Mme de Flavigny adressa à Duhoux un regard impérieusement interrogateur. Celui-ci fit appel à toute son impudence.

— J'ai offert à votre nièce, dit-il, sa liberté et la vôtre.

— Vous ? s'écria la comtesse.

— Moi !

— Parlez ! Est-ce de l'or qu'il vous faut ? Nous en trouverons pour vous le donner.

L'ancien galérien hésita un instant.

— De l'or ? répondit-il, oui, je veux de l'or !

— Soit. Vous fixerez vous-même la somme.

— Je veux de l'or, reprit le misérable ; mais il me faut encore autre chose.

— Ah !

En proférant cette exclamation, la comtesse, par un soudain pressentiment, attira tout-à-coup Blanche sur son cœur, l'entoura de ses deux bras crispés, et, avec une terrible expression de colère :

— Infâme ! s'écria-t-elle.

— Eh bien ! oui, répliqua Duhoux, relevant la tête avec une menaçante arrogance. Je suis un honnête homme, moi, voyez-vous, et je n'ai qu'une parole. Je maintiens donc ce que j'ai dit. Que la citoyenne Blanche

devienne ma femme, et à l'instant même je vous ouvre à toutes deux les portes de cette prison.

— Ai-je bien entendu ? balbutia la comtesse frappée de stupeur... Ma Blanche, la femme de ce bandit !... Mais c'est de la démence ! Il est fou ! il délire !... Ah ! le monstre ! reprit-elle d'une voix éclatante, le monstre, qui se croit moins hideux que la guillotine ou la soupape d'un ponton !... Mon Dieu ! ajouta-t-elle en jetant un regard navré vers le ciel, vous nous aviez, moi et les miens, durement châtiés dans ces derniers temps ; du moins, nous aviez-vous épargné l'humiliation et l'opprobre !

— Calmez-vous, chère âme ! calmez-vous, ma bonne mère ! lui dit Blanche en l'embrassant. Il est des outrages qui ne peuvent nous atteindre et ne sauraient nous salir !

— Allons, assez ! s'écria Duhoux après avoir frappé la terre du pied avec violence. Que parle-t-on ici d'humiliation et d'opprobre ? Comme si l'on n'avait jamais dérogé dans votre famille ! Mille diables ! madame la comtesse, vilain pour vilain, comme vous nous appelez, un Roch Duhoux vaut bien un Gérard Keller !

La foudre, en tombant sur Mme de Flavigny, ne l'eût pas plus complètement anéantie que ne le firent ces simples syllabes : Gérard Keller. Par quel effroyable miracle ce nom qu'elle croyait oublié de tout l'univers se retrouvait-il, après tant d'années écoulées, dans une

mémoire humaine, et lui était-il jeté au visage comme une insulte et un remords ? Les yeux égarés, les joues livides, tous les membres agités d'un tremblement convulsif, elle recula en chancelant sous le regard sardonique de l'ancien jardinier de Morsanges et murmura d'une voix étranglée par la terreur :

— Malheureux ! quel nom as-tu prononcé ?

— Le nom de votre ancien amant, pardieu ! répondit Duhoux en ricanant.

— La comtesse poussa un cri et tomba sur son lit demi-évanouie, la tête dans ses mains. A son tour, Blanche la prit dans ses bras et couvrit de baisers les cheveux et le cou de la pauvre femme. Elle s'efforça de la ranimer par les caresses les plus tendres, par les plus douces appellations. Au bout de quelques instants, Mme de Flavigny releva lentement la tête. Son cœur, gros de sanglots, s'était dégonflé ; un déluge de larmes inondait son pâle et noble visage.

— Blanche, mon enfant, tu refuses de le croire, n'est-ce pas ? dit-elle avec anxiété. Grand Dieu ! poursuivie-elle, douloureusement impressionnée par le silence de la jeune fille dont le regard se détournait.

— Bah ! observa Roch Duhoux d'un ton goguenard, la jeune citoyenne paraît savoir à quoi s'en tenir au sujet de cette aventure. A force d'avoir regardé entre les deux yeux un certain Bénédicte, elle n'est pas sans avoir remarqué la ressemblance frappante du beau capitaine

mayençais avec la ci-devant comtesse de Flavigny.

— Bénédicte ! balbutia la comtesse à la fois stupéfaite et attendrie.

Ce nom, prononcé dans un pareil moment, avait excité au fond de son cœur tout un orage d'émotions, et éveillé dans sa mémoire tout un monde de souvenirs. Elle attribua d'abord cette étrange sensation à la reconnaissance que lui avait inspirée l'aide-de-camp de Kléber. Mais peu à peu elle se rappela l'impression bizarre qu'avaient toujours produite sur elle la vue de Bénédicte, le son de sa voix, le doux éclat de son regard ; elle se rappela la surprise avec laquelle, prévenue par Blanche, elle avait jadis remarqué la similitude au moins extraordinaire qui existait entre ses propres traits et ceux du jeune homme. Tout cela lui tortura l'esprit et la plongea en une minute dans un abîme de réflexions où elle ne trouva qu'incertitude et mystère. Malgré l'embarras qui devait résulter pour elle d'une insistance qui, au fond, était un aveu, elle résolut d'éclaircir ses doutes et demanda d'une voix hésitante, mais avec une volonté ferme :

— Ainsi vous prétendez que ce Bénédicte... ?

— Je ne prétends pas, interrompit Duhoux ; j'affirme positivement que ce Bénédicte n'est autre que le fils de Gérard Keller et de Valérie de Morsanges !... Ah ! je le sais bien, reprit-il en ricanant, le marmot n'avait pas encore poussé son premier cri que le chevalier, mon

famille, qui, seuls, savent attirer chez lui une sincère émotion, Troppmann a fait preuve d'une sensibilité qu'on ne lui avait pas encore vue jusqu'ici.

On pense que le digne prêtre, qui a fait le voyage de Cernay tout exprès pour réveiller le repentir dans l'esprit de Troppmann, renouvellera cette visite.

Un détail curieux : un grand nombre de lettres sont adressées chaque jour à Troppmann, à la Roquette, et, chose bizarre, la plupart portent la suscription : *personnelle*.

Inutile d'ajouter que la recommandation n'est pas écoutée.

Un bruit très-accrédité court au palais : on prétend que très-probablement l'arrêt de la cour d'assises de la Seine qui a condamné Troppmann à la peine de mort sera cassé pour vice de forme par ces motifs :

Que sur les réquisitions du ministère, au commencement de la première audience et avant l'introduction de l'accusé, la cour a ordonné, vu la longueur présumée des débats, l'adjonction de deux jurés supplémentaires et d'un juge assesseur ;

Que cette décision a été prise hors la présence de l'accusé auquel elle n'a pas même été notifiée.

M. Bozerian, chargé de défendre le pourvoi de Troppmann, aurait à citer à l'appui de son argumentation un grand nombre de décisions souveraines ayant, pour les mêmes causes que celles invoquées dans l'affaire de Pantin, cassé des arrêts de cour d'assises.

Si donc le pourvoi de Troppmann triomphe en cassation, le condamné sera renvoyé devant une cour d'assises de province pour y être jugé à nouveau.

C'est M. Saillard, conseiller à la cour de cassation, qui a été nommé rapporteur de l'affaire Troppmann.

Le portrait de Troppmann a été l'objet de tant de fraudes, que les amateurs ne l'achètent qu'avec la plus grande défiance. Toutes les personnes qui en possèdent un ne manquent pas de consulter sur la ressemblance ceux qui ont assisté aux débats de la cour d'assises.

Il y avait un exemplaire de la photographie de Troppmann, — bien authentique, celle-là, — piqué avec une épingle dans le dossier de l'affaire, mais un amateur, qui voulait être certain d'avoir un portrait incontestable, a pris celui du dossier même.

Cette soustraction a été opérée dans un des divers trajets que les pièces ont parcouru depuis le 31 décembre.

M. Lachaud et Bozerian ont encore vu Troppmann à la Roquette. Le condamné a remis à ses défenseurs deux lettres, l'une adressée à M. le procureur-général, dans laquelle il soutient de nouveau que l'éternel portefeuille renferme le nom des complices ; l'autre lettre est à l'adresse de M. le conseiller Saillard,

nommé rapporteur dans cette affaire. Il se plaint formellement à M. le conseiller de ce que la justice n'ait pas voulu ordonner un supplément d'instruction dans l'intérêt seul de la vérité.

On dit que M. Bozerian a trouvé deux moyens très-sérieux de cassation.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les notables commerçants de l'arrondissement de Saumur, réunis dimanche à l'Hôtel-de-Ville, ont nommé :

Juges au tribunal de commerce :

M. Thoreau (Ernest) ;

M. Lambert (Eugène) ;

Et juges suppléants :

M. Gratien (Frédéric) ;

M. Mégret.

Voici encore un ivrogne victime de sa malheureuse passion. Le sieur René David, âgé de 44 ans, cultivateur, demeurant à Martigné-Briand, était rentré jeudi dans son logis, dans un état complet d'ivresse.

Sur les onze heures du soir, ses voisins, mis en émoi par l'odeur nauséabonde et la fumée qui sortait de sa chambre, pénétrèrent chez lui avec le pressentiment du malheur qui était arrivé. David était dans son foyer, la tête sur les tisons : la figure était méconnaissable, les chairs du côté droit tombaient en lambeaux, les vêtements finissaient de brûler. Il ne donnait plus signe de vie.

L'année dernière déjà, par la même cause, David avait fait une semblable chute, mais ses voisins étaient arrivés assez à temps pour le sauver. — On lui avait prêté maintes fois ce genre de mort.

Nous trouvons dans le *Moniteur Universel*, les portraits suivants qui font honneur aux deux ministres qui appartiennent à notre pays :

M. Louvet, né à Saumur en 1805, député en 1848 à la Constituante et en 1849 à la Législative, au Corps-Législatif en 1852, 1857, 1863 et 1869. Ancien banquier : aussi est-ce surtout dans la discussion des budgets qu'il a pu faire valoir ses qualités très-réelles ; fier, et à juste titre, de la réputation de loyauté qu'il a conquise dans le commerce, il se drape dans son indépendance avec une dignité quelque peu rugueuse. Grand ami de M. Buffet, il ne céderait pas plus à lui qu'à tout autre la moindre parcelle de ses opinions ; il apportera incontestablement dans le conseil des ministres la même raideur qu'à la Chambre. Au physique, l'air gai ; au moral, l'honnêteté faite homme ; en matière commerciale, penche un peu du côté protectionniste, sans vouloir cependant aller jusqu'à la dénonciation du traité de commerce.

M. Segris, né en 1812, membre du Corps-Législatif depuis 1859, personnifie parfaitement cette honnête bourgeoisie de province qui, tout d'un coup et sans crier gare, est passée dans les rangs du parti libéral, et ce, par instinct conservateur. Au physique, l'aspect d'un Tourangeau greffé d'Angevin ; fort solide, d'une loyauté à toute épreuve, mais affligé d'une timidité qui, alliée à un talent aussi vrai, serait le comble de la fatuité si elle n'était, malheureusement pour lui, le comble de la sincérité ; si bien que, grâce à elle, M. Segris, malgré toutes ses qualités, ne pourra jamais prétendre au grade de chef de file dans la phalange libérale où il a combattu et combattrait encore, au besoin, en vaillant soldat.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des postes auront lieu le 17 mars 1870.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le Directeur, chef du service des postes du département, rue du Bellay, n° 52, à Angers, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 7 mars prochain.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 11 décembre au 7 janvier.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare (1)	5	3	3	5	43	18	49	14
2	Tessier.	1	1	5	11	33	23	48	»
3	Touche.	1	2	3	2	4	30	13	68
4	Girard.	»	»	»	1	1	6	»	9
5	Vaillant.	»	»	»	3	1	6	»	116
6	Corbineau.	»	4	»	»	8	47	»	1153
7	Laigle.	»	2	1	2	18	»	»	1526
8	Prouteau.	»	1	»	2	3	19	»	920
9	Chalot.	»	3	»	2	1	4	21	1127
10	Pallu.	»	3	»	5	1	36	»	634
—									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	7	13
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	5
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	811
4	Bruet.	»	»	»	»	»	»	»	64
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	15
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	64
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	66
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	714
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	49
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	7
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	75

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODÉ.

Dernières Nouvelles.

Le bruit d'un changement possible au ministère de la guerre tend à s'accréditer.

On prononce le nom du général Trochu, comme successeur du général Le Bœuf.

Pour les dernières nouvelles : P. GODÉ.

REVUE FINANCIÈRE.

Le nouveau ministère a mis décidément la Bourse à la hausse. De tous côtés, on ne parle que d'affaires nouvelles.

Nous avons à signaler aujourd'hui l'émission de la société des Briqueteries de Gournay-Paris.

Ce n'est pas une grosse affaire ; mais c'est une affaire dans des conditions telles qu'on n'en saurait, croyons-nous, trouver de plus favorables. Cinq mille obligations hypothéquées sur une valeur, entièrement libre, de 2,578,000, sont émises à 250 fr., rapportent un intérêt de 9 1/2 pour 100, et sont remboursables à 300 fr. en 15 ans. Dans toute la rigueur du terme, c'est un placement de père de famille. GUY.

SOCIÉTÉ ANONYME

des

BRIQUETERIES

DE

GOURNAY-PARIS

Siège Social : 115, rue des Boulets,

MAISON PAUL BORIE.

Emission de 5,000 Obligations hypothécaires.

Ces obligations sont émises à 250 francs, remboursables à 300 francs, en quinze ans ; elles produisent un intérêt de 18 francs, soit un revenu, y compris l'amortissement, d'environ : 9 1/2 pour 100.

GARANTIES.

Ces obligations sont garanties : Par le capital-action entièrement souscrit ; Par le domaine de GOURNAY, situé aux portes de Paris et d'une contenance de 80,000 mètres.

Par 288,000 mètres de terres glaiseuses et 40,000 mètres de moellons ;

Par l'usine et son matériel ;

Par le matériel des maisons de Paris ;

Ces diverses garanties représentant une somme minimum d'environ 2,578,000 francs, soit le double du montant effectif des obligations.

La société des Briqueteries de Gournay est en pleine voie d'exploitation, sous la direction exclusive de M. P. Borie, depuis dix-huit ans, et c'est pour répondre à de nombreuses de-

ancien maître, qui n'entendait pas la plaisanterie, vous le campait dans les bras d'une négrillonne, et va comme je te pousse ! on emballait le jeune gars pour le pays des sauvages... Mais quoi ! tout marche de travers quand Belzébuth s'en mêle, et il ne faut qu'une petite pierre pour faire verser un gros chariot. A quelques lieues du château de Morsanges, il arriva un désagrément à la négrillonne. Il arrive souvent de ces désagréments-là aux gens qui traversent les bois pendant la nuit avec des louis d'or dans leur sacoché... La négrillonne disparut, mais la sacoché fut sauvée ; le petit gars pareillement. Il fut déniché par deux bonnes âmes, au pied d'une croix, dans l'herbe, comme un œuf de Pâques. La chance favorisa le père et la mère Cazeaux, deux braves gens, qui avaient un cœur d'or et des moutons à garder. Ils prirent le petit, et, dès qu'il put marcher, l'envoyèrent promener le bétail dans la lande... C'est là que vous l'avez rencontré, madame la comtesse ; si une chose m'étonne, c'est que vous ne l'avez pas reconnu du premier coup... Et on parle de la voix du sang !

Mme de Flavigny avait écouté ce récit avec une anxiété muette. Les mouvements qui l'agitaient, non moins que la vraisemblance des explications données par Roch Duboux, ne lui permettaient plus le moindre doute. Egarée par le tumulte de ses sentiments, oubliant la présence de Blanche et le trouble que de semblables révélations devaient jeter dans l'âme de cette jeune fille,

elle s'écria avec un emportement de cœur où se trahissait toute la mère :

— Et Bénédicte connaît-il le secret de sa naissance ?

— Pardieu ! répondit cyniquement l'ancien jardinier ; me croyez-vous homme à lui en avoir fait mystère?... Ah ! il y avait là une fameuse mine à exploiter. Malheureusement j'avais affaire à un niais. Ça fait pitié ! Un va-nu-pieds qui se donne le luxe d'avoir des scrupules quand tant de richards s'en passent ! C'est ma faute ! J'aurais dû élever le gars moi-même et lui inculquer les bons principes.

— Le noble enfant ! l'admirable cœur ! murmura la comtesse avec une profonde expression de gratitude et d'extase.

Tout-à-coup elle aperçut Blanche, et, ses idées prenant un autre cours, elle tressaillit. Alors, saisissant dans ses mains tremblantes les mains de la jeune fille :

— Blanche, ma chérie ! s'écria-t-elle, que n'a-t-il tenu à moi de te laisser ignorer...

— Je savais tout, répondit la jeune Vendéenne à voix basse en baissant la tête pour épargner à sa tante la vue de sa rougeur.

— Grand Dieu ! qui a pu te révéler ?...

— Le marquis d'Apremont, à qui cet homme avait sans doute vendu votre secret... Le marquis, à son tour, n'a pas craint de s'en faire une arme contre moi, et

c'est pour acheter sa discrétion que j'avais consenti à lui donner ma main.

— Ainsi, c'était à moi que tu te sacrifiais ! c'était pour sauver mon honneur que tu te livrais à ce gentilhomme dépravé... et je l'ignorais, et je te condamnais, car, hélas ! toute mon âme se révoltait malgré moi à la pensée que tu avais pu accepter un tel époux... Ah ! pourquoi n'ai-je pas deviné le motif de cette immolation ! Il m'était si facile de me justifier ! Oui, ma Blanche, je t'aurais prise par la main, je t'aurais conduite près du comte de Flavigny, et je lui aurais dit : « Mon ami, apprenez donc à cette enfant que vous avez pu me plaindre, mais que vous n'avez rien eu à me pardonner, car vous saviez que je n'étais pas coupable ! »

Blanche regardait sa tante avec étonnement, ne comprenant pas, ne cherchant pas à comprendre.

— Plus tard, ma chère belle, plus tard, reprit la comtesse, tu connaîtras ce mystère d'horreur : tu sauras dans quel piège infâme un misérable m'a fait tomber ; tu sauras que ce Gérard Keller... — Gérard Keller ! Ah ! tu avais raison, continua Mme de Flavigny en adressant à Roch Duboux un regard foudroyant ; oui, tu l'as dit : Gérard Keller ! Roch Duboux ! ces deux hommes se valent ! L'un est mort, Dieu l'a jugé ! Mais l'autre vit encore ! Il m'apparaît ! j'ai le droit de le maudire !... Arrière donc, bandit ! Et si tu ne dois sortir d'ici que pour faire place au bourreau, que l'arrêt du

destin s'accomplisse ! Nous sommes prêtes, et nous l'attendons !

— Vous ne l'attendrez pas longtemps ! s'écria Duboux avec un geste de fureur. La guillotine s'est reposée aujourd'hui ; mais la Loire ne chôme jamais, elle ! Voici l'heure ! Entendez-vous ce bruit ? C'est le convoi qui passe ! On saura bien encore vous y trouver deux places.

— Nous ne craignons pas la mort ! répliqua fièrement Blanche. Fais ton métier, assassin !

Le séide de Carrier sortit précipitamment. A peine la porte du cachot s'était-elle fermée sur lui, qu'elle se rouvrit de nouveau.

Le directeur des noyades, le fameux Robin, parut sur le seuil.

— La citoyenne Flavigny ! appela-t-il.

— Que voulez-vous ? demanda la comtesse.

Robin ne répondit pas, mais sur un signe qu'il fit quatre hommes entrèrent dans le cachot, garottèrent les deux pauvres femmes et les poussèrent jusqu'à la porte extérieure de la prison. Là, ils les jetèrent dans un tombereau où se trouvaient déjà quelques malheureux, et le funèbre convoi se remit en marche dans la direction de l'Entrepôt, où il devait compléter son chargement de victimes.

(La suite au prochain numéro.)

mandes que la société émet les 5,000 obligations ci-dessus.

Nanties de semblables garanties, les obligations des Briqueteries de Gournay constituent un véritable placement de père de famille, de tout repos, et rapportent un intérêt très-rémunérateur.

ON VERSE

En souscrivant..... 25 francs.
A la répartition..... 50 —
Au 15 février 1870..... 75 —
Au 15 mars 1870..... 100 —

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Pour Paris, du 8 au 14 janvier courant;
Pour la province, jusqu'au 17 inclus.

AU CRÉDIT FINANCIER

21, Rue de la Banque.

Et chez tous les banquiers des départements. On souscrit aussi par correspondance.

Tous billets, mandats, coupons, doivent être adressés à l'ordre du directeur du Crédit financier.

Les obligations seront cotées à la Bourse.

Nota. — Les coupons échéant en juillet seront reçus en paiement du dernier versement.

TIRAGE DU 15 JANVIER. — GROS LOT, 200,000 francs.

Le tirage des Obligations de la ville de Paris a lieu le 15 janvier; divers lots, montant à 250,000 fr., seront répartis en espèces, aux 13 premiers numéros sortants. En adressant

de suite un bon de poste de 12 fr. à M. Norbert Estibal, rue Drouot, 2, à Paris, on devient propriétaire d'une obligation, laquelle court au tirage du 15 janvier et peut gagner un des lots de 200,000, 10,000, 5,000 fr. etc. Huit jours après le tirage, on peut résilier son chat en abandonnant les 12 fr. versés, sans autres frais. — Avantages offerts pour les obligations de 1869 seulement: un n° 12 fr.; trois n° 35 fr.; six n° 60 fr.; 10 n° 90 fr.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalésière Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plaskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalésière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. **TEXIER**, place de la Bilange, **COMMON**, rue St-Jean, **GONDRAND**, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — **DU BARRY ET Co.**, 26, place Vendôme, Paris. (444)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

Sommaire du numéro de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte: Le Monde et le Théâtre, par Jérôme; Bulletin de la semaine, par Théophile de Langeac; M. Emile Ollivier, par H. Vernoy; les Petits Bourgeois, scènes de la vie parisienne (œuvre inédite, suite), par H. de Balzac, la Commission du Conseil, par F. Richard; causerie scientifique, par Saint-Henry Bertrand; Courrier du Palais, par maître Guérin: Impressions de voyage en Circassie (suite), par Alexandre Dumas. — Gravures: M. Emile Ollivier, garde-des-sceaux, ministre de la justice; les Baraques du jour de l'an, en face du nouveau théâtre du Vaudeville; S. S. le Pape entouré des membres de la Commission directrice du Conseil; Messe du jour de l'an dans la chapelle des Tuileries; S. M. l'Empereur recevant les félicitations du corps diplomatique à l'occasion de la nouvelle année; M. Torrès-Cañedo, ministre de Colombie en France et en Angleterre; Théâtre impérial du Châtelet; Paris-Revue: Tableau du Grand Ballet d'Ismaïlia; Revue comique du mois, par Cham (douze gravures). — Échecs. — Rébus.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les magnifiques primes gratuites que l'Univers illustré offre à ses abonnés. — Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande affranchie.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.

MENTS. — Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois 5 fr. Administration: passage Colbert, 24.

Marché de Saumur du 8 janvier.

Froment (1 ^h), 77 k. 18 85	Graine trèfle 50
2 ^e qualité, 74 18 09	— luzerne 50
Seigle 75 12	Foin (charr.) 780 95
Orge 65 13	Luzerne — 780 78
Avoine 50 10 25	Paille — 780 45
Fèves 75 13	Amandes 50
Pois blancs 80 32	— cassées 50
— rouges 80 39	Cire jaune . 50 200
Graine de lin. 70 26	Chanvre tillé
Colza 65 28	(52 k. 500) 45 à 49
Chenevis 50 19	Chanvre broyé
Huile de noix 50 k. 65	Blanc 48 à 50
— chenevis 50 42	Demi-couleur . 45 à 47
— de lin 50 44	Brun 40 à 44

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1869.	1 ^{re} qualité 140 à 160
Id.	2 ^e id. 100 à 120
Ordin., envir. de Saumur 1869.	1 ^{re} id. 50 à 60
Id.	1869, 2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1869.	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869.	1 ^{re} id. 40 à 45
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1869.	2 ^e id. 32 à 38
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1869.	1 ^{re} qualité 80 à 100
Champigny, 1869.	1 ^{re} qualité 150 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1869.	1 ^{re} id. » à »
Varrains, 1869.	2 ^e id. 80 à 100
Bourgeuil, 1869.	1 ^{re} qualité 110 à 125
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1869.	1 ^{re} id. 90 à 100
Chinon, 1869.	1 ^{re} id. 75 à 90
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODET, propriétaire-gér. n.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le trente décembre mil huit cent soixante-neuf.

Il appert: Que la dame Hermance Marie Garnier, épouse de François Baudry, marchand demeurant à Neuilley, a été séparée de biens d'avec son mari. Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le huit janvier mil huit cent soixante-dix. (14) CHEDEAU.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

REPLACEMENT MILITAIRE. CLASSE DE 1869.

UNE BOURSE est ouverte en l'étude de M^e LAUMONIER, pour les jeunes gens de la classe de 1869.

A CÉDER DE SUITE, LE CAFÉ DU GAGNE-PETIT, Située rue de la Visitation. Bonne clientèle.

A VENDRE Une voiture de voyageur, servant de break. S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE BEAU FRAI DE CARPE, De l'année. S'adresser à M. LEROY, aubergiste, quai Rabelais, à Chinon, ou à Saumur chez M^{me} GUILLON, place de l'Hôtel-de-Ville. (486)

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire. Occupée actuellement par l'administration des Pompes funèbres. Vaste cour, remise à huit voitures et écurie à quatre chevaux. Entrée en jouissance au 1^{er} janvier 1870. S'adresser à M. MONMOUSSEAU, propriétaire à Nantilly. (165)

A CÉDER Pour cause de décès, LE CAFÉ DES ARTS, SITUÉ A LA FLÈCHE, A l'angle des rues Bertrand-Toutain et Grand'Rue. S'adresser à M^{me} veuve RAGUENEAU, tenant le café, et à M. RAGUENEAU, cultivateur à St-Lambert. (7)

BONS ET FORTS COTRETS A VENDRE Au prix de 64 fr. le cent, rendus à domicile. S'adresser à M. POITOU-BERNARD, M^e de bois, à Saint-Florent. (549)

A LOUER pour la Saint-Jean 1870, UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue St-Jean n° 31. S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (516)

A LOUER PRÉSENTEMENT, ou pour la St-Jean, PETITE MAISON, Rue Courcouronne, n° 6. S'adresser, à côté, n° 8. (11)

PLUS DE HERNIES Guérison Radicale Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

PATÉS D'ALOUETTES. M. GUINEAUDEAU, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 fr. jusqu'à 20 fr. Dépôt à Saumur, chez M^{me} veuve ROBIN, place de l'Hôtel-de-Ville. (15)

L'UNION DES ACTIONNAIRES Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18), Chaussée d'Antin, transféré actuellement, place Vendôme, 10), paraissant DEUX FOIS PAR SEMAINE, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (452)

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine, UNE PORTION DE LA MAISON BERGE A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Marin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc. S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)

PRODUITS ULYSSE ROY DE POITIERS VINS EAUX DE VIE LIQUEURS RHUMS. **GLUTEN-VERON** Potage breveté **ROY & BERGER** de Poitiers. **RIELLANT,** Dentiste, 157, à Saumur.

PAPIER WLINSI Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs. Une, ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison. 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Pharm.

FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES. J.-C. BIGNON, Rue Saint-Jean, ancien Café Véron, à Saumur. On trouve dans cette maison tout ce qui sert à coller les vins, à les soutirer, à les mettre en bouteilles, etc. (443)

Ouate anti-rhumatismale du Dr. Pattison. Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toute sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez M. Texier, pharmacien, place de la Bilange 58. (405)

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 JANVIER.			BOURSE DU 10 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1869.	74 55	» 60	»	74 27	»	» 28
4 1/2 pour cent 1852.	104 30	» 80	»	105 70	» 70	»
Obligations du Trésor.	497 50	»	»	496 25	»	» 1 25
Ville de Paris 1869.	366	»	»	365 50	»	» 50
Banque de France.	3880	30	»	3890	10	»
Crédit Foncier (estamp.).	1785	» 20	»	1790	»	»
Crédit Foncier colonial.	400	»	»	401 25	1 25	»
Crédit Agricole.	622 50	» 50	»	625	» 50	»
Crédit Industriel.	640	»	»	645	5	»
Crédit Mobilier (estamp.).	210	»	»	213 75	3 75	»
Comptoir d'esc. de Paris.	720	»	»	720	»	»
Orléans (estampillé).	975	» 5	»	976 25	1 25	»
Nord (actions anciennes).	1112 50	»	» 7 50	1132 50	»	» 10
Est.	599 25	»	» 1 25	597 50	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	990	»	»	992 50	» 50	»
Midi.	627 50	» 25	»	627 50	»	»
Ouest.	602 50	»	»	607 50	5	»
Charentes.	483	» 50	»	485	»	»
Vendée.	»	»	»	»	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1672 50	» 3 75	»	1670	»	» 2 50
Canal de Suez.	377 50	» 21 50	»	372 50	»	»
Transatlantique.	101 25	» 3 75	»	200	»	» 1 25
Cable transatlantique.	445	»	» 2 50	340	»	» 5
Compagnie immobilière.	85	»	» 5	90	5	»
Emprunt italien 5 0/0.	56 20	» 70	»	55 90	»	» 30
Autrichiens.	837 50	1 25	»	827 50	»	» 10
Sud-Autrich.-Lombards.	527 50	» 1 25	»	527 50	»	»
Victor-Emmanuel.	»	»	»	54	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	392 50	» 3 75	»	407 50	»	» 15
Est-Hongrois.	302 50	»	»	302 50	»	»
Foncier autrichien.	932 50	» 50	»	933	» 2 50	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	342	»	»	343	»	»
Orléans.	339	»	»	339	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	335 25	»	»	336	»	»
Ouest.	333 50	»	»	334	»	»
Midi.	333	»	»	333	»	»
Est.	339 50	»	»	344	»	»